



Bon de commande de paille 2024 Automne 2024 à printemps 2025

Pour les adhérents à jour de leur cotisation 2024

Merci de nous retourner ce courrier signé après avoir renseigné les informations
et d'y joindre les chèques d'acomptes de règlement **à l'ordre de A-PRO 53.**

Bon de commande à retourner **avant le 15 mai 2024**

NOM Prénom :

Nom de l'exploitation :

Adresse :

Portable :

Mail :

Confirmation du lieu de livraison :

Commande :

Je souhaite commander (par camion de 15 tonnes).	Paille de blé	Paille d'orge
Nombre de tonnes (maximum de 120€/T)		
Tarif précisé en retour de l'appel d'offres.		

Mois de livraison souhaité(s) :	2024	<input type="checkbox"/> Juillet	<input type="checkbox"/> Août	<input type="checkbox"/> Septembre
		<input type="checkbox"/> Octobre	<input type="checkbox"/> Novembre	<input type="checkbox"/> Décembre
	2025	<input type="checkbox"/> Janvier	<input type="checkbox"/> Février	<input type="checkbox"/> Mars
		<input type="checkbox"/> Avril	<input type="checkbox"/> Mai	

Il est entendu que :

- La paille à livrer est de la paille de blé ou d'orge récolte 2024, de qualité loyale et marchande ;
- La période de livraison se déroulera entre l'été 2024 et le printemps 2025 ;
- Le poids est confirmé par ticket de pesée publique ;
- Le tonnage livré peut différer du tonnage commandé en raison des modalités de transport ;

Paie ment :

- Le règlement s'effectue en envoyant dès maintenant un chèque d'acompte de 1000€ par camion de 15 tonnes (s'il y a plusieurs camions, merci de fournir des chèques séparés)
- Les chèques d'acompte seront encaissés après livraison.
- Le solde de la commande sera ensuite demandé lorsque le tonnage livré sera connu.

A, le

Signature

